

**Compte Rendu Séance du Conseil Municipal du :**

*L'an deux mille vingt-quatre le 13 Février à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Maurin, dûment convoqué en date du 07 Février 2024, s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude MALCAYRAN, Maire.*

**Etaient présents :** MALCAYRAN Jean-Claude, GOUDEZEUNE Gabriel, TAILLEFER Olivier, RODRIGUEZ Claude, BOVEROD Gilles, HERY Isabelle, BARREAU Jean-Paul, COTTIN Philippe.

**Absents excusés :** SIMON Claire et DAUGAN Lucilla.

**Pouvoirs :** SIMON Claire à HÉRY Isabelle et DAUGAN Lucilla à BARREAU Jean-Paul;

**Absents non excusé(e)s :** néant

**Secrétaire de Séance :** Isabelle HÉRY

**Date de la convocation :** 07 Février 2024

**Ouverture de séance à :** 20h40

**Séance close à :** 22H56

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Votants
10	8	2	10

**Validation du compte rendu de la séance du 19 Décembre 2023**

Après lecture le compte rendu du 19 Décembre 2023 est validé.

**VOTANTS : 10**

**Pour : 10**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**Délib 01/13-02-2024**

**Objet :** Convention annuelle avec l'ALSH de Beauville ;

**Le Maire,**

- **Rappelle** aux membres du conseil les termes de la délibération n°7 du 21 Février 2023 actant la signature d'une convention annuelle avec une participation fixée à 7 € par journée (ou 3,50 € par demie journée).
- **Précise** qu'il a reçu en date du 26 Décembre 2023 un courrier co-signé par Mr Patrick ROUX, maire de Beauville et Mme Corinne MERLE, adjointe à la petite enfance, concernant les modifications tarifaires pour 2024. Ce courrier est également accompagné de 2 exemplaires de la convention de partenariat régissant les modalités d'intervention des deux communes parties prenantes (Beauville et St-Maurin) fixant à 15 € par journée (ou 7,50 € par demie journée) la participation de la commune de St-Maurin ; par ailleurs cette convention prendrait effet au 1<sup>er</sup> Février 2024 et serait valable jusqu'au 31 Décembre 2024.
- **Précise** que si la Mairie ne conventionne pas avec l'ALSH de Beauville le montant total des prestations est à la charge des familles.

**Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal,**



- **Compte tenu de l'augmentation proposé par la Mairie de Beauville, décide de ne pas renouveler la convention avec l'ALSH de Beauville.**

**VOTANTS : 10**

**Pour : 10**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**Délib 02/13-02-2024**

**Objet : Approbation de la convention de servitude entre la commune et le TE47.**

Dans le cadre de l'implantation d'ouvrages de distribution publique d'électricité sur le domaine de la commune, il convient de conclure une convention de servitude **sur les parcelles cadastrée section G numéro 920 située chemin rural de Saint-Pierre** au bénéfice du TE 47 et de son concessionnaire du service public de distribution d'électricité, dans le cadre **du renforcement BT POSTE H61 JEANBRU**.

Cette même convention, si elle concerne des ouvrages électriques souterrains d'un linéaire supérieur ou égal à 2 mètres ainsi que l'implantation d'un poste de transformation, peut faire l'objet le cas échéant d'une publication auprès du Service de Publicité de Foncière afin de sécuriser les parcelles et le réseau de distribution publique.

Considérant l'intérêt que présente pour la commune l'implantation de ces ouvrages de distribution publique d'électricité,

**Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,**

➤ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de servitude nécessaire ainsi que les actes authentiques correspondants ;

**VOTANTS : 10**

**Pour : 9**

**Contre : 0**

**Abstention : 1**

**Questions diverses :**

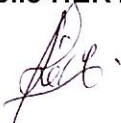
- **Information sur le changement de propriétaire à l'épicerie** renouvellement du bail à l'identique et fermeture de l'épicerie du 14/02/2024 au 23/02/2024 le temps de faire la transition. Le nouveau gérant conservera une salariée.
- **Le point sur le rendez-vous avec Monsieur BOISSEAU** de cet après-midi par rapport aux travaux des logements du Presbytère et de La Poste avec la question de la réhabilitation du local coiffeur en salle pour les associations qui sera accessible sans escalier. Il faut attendre le rapport de Monsieur BOISSEAU dans 1 mois environ pour ensuite demander les subventions.
- **Devis TE 47 pour refaire entièrement l'éclairage du stade**, il s'élève à 50 325,98 € HT. TE47 prend 40% à sa charge il faut trouver des financements pour compléter. Pour trouver les subventions manquantes Gabriel GOUDEZEUNE avec l'aide du secrétariat pour fournir les contacts nécessaires, il

faut voir si le foot serai favorable dans l'optique de financer ce projet à la suppression d'un an de subvention.

- **Zones d'Accélération des Energies Renouvelables (ZAEnR) :** Il faut trouver des zones d'implantation si on souhaite participer au projet car ce n'est pas une obligation. Néanmoins il faut répondre assez rapidement car elles doivent être définie avant l'élaboration du SCOT et PLUI de l'Agglomération d'Agen. Les propositions qui sont faites sont l'ancienne décharge (mais elle serai trop petite), l'ancienne zone humide. Il faut éviter les entrées du village par la D16. Il est mentionné qu'il n'y a pas de surfaces précise demandées, malgré cette précision beaucoup de projet sont sur des surfaces minimum de 600m<sup>2</sup> et le projet ne devra pas dépasser plus d'un méga watt. Après discussion du Conseil Municipal une suite favorable est donnée au dossier pour continuer de travailler rapidement pour l'élaboration du SCOT et PLUI
- **Gabriel GOUDEZEUNE nous informe que le château d'eau a été remis en service le 12 Février après les travaux.**
- **Gabriel GOUDEZEUNE nous informe que la réception des travaux de l'abbaye tranche 3 a été faite, les travaux de la tranche 4 devrait débuter au mois de Mai 2024 et s'achever début 2025.**
- **Gabriel GOUDEZEUNE nous informe que de la réunion sur le logiciel PREDICT pour gérer le Plan Communal de Sauvegarde de façon dématérialisé. Des moyens d'alerte pour les administrés comme France Alerte par exemple ont été évoqués lors de cette réunion. Un groupe de travail doit se former entre le Maire et ses Adjointes pour travailler à la mise à jour du PCS sur le logiciel PREDICT de préférence le lundi après-midi. Monsieur GOUDEZEUNE précise que les documents édités par ce logiciel sont approuvé par la préfecture.**
- **Gabriel GOUDEZEUNE nous informe que concernant la candidature UNESCO des moyens de communication : banderole avec Roll'up et une très grande banderole qui sera installée sur le château abbatial. Le comité a un projet de communication par des panneaux qui feraient le lien entre les abbayes clunisiennes et le vin.**
- **Gabriel GOUDEZEUNE nous informe que 5 et 6 Avril se tiendra la 1<sup>ère</sup> réunion internationale des chemins clunisiens, il faudra prévoir en nettoyage autour de l'abbaye et faire un discours le vendredi soir à 18h00 pour la signature officielle de la Charte des Chemins Clunisiens.**
- **Gabriel GOUDEZEUNE voudrait savoir si la distribution des composteur a toujours lieu le 16 Février 2024 car apparemment comme plusieurs administrés de la Commune il n'a pas reçu le courrier de l'Agglomération d'Agen.**
- **Un scooter a été découpé en morceaux et déposer dans le conteneur des ordures ménagère il y a 10 jours environ, il faut peut-être changer la caméra de place.**
- **Gabriel GOUDEZEUNE nous informe que LA BAL une association vas intervenir en alternance avec Saint-Martin de Beauville le jeudi après-midi tous les 15 jours pour les adultes et pendant les vacances scolaires pour le grand public et les familles aux mêmes horaires.**
- **Date du prochain Conseil Municipal à définir ultérieurement de préférence une semaine impaire pour l'emploi du temps d'Isabelle HERY**

L'ordre du jour étant clos la séance est levée à 22H56 .

La Secrétaire,  
Isabelle HERY;



Le Maire,  
Jean-Claude MALCAYRAN ;

